

Projet de construction d'une canopée agrivoltaïque pour oliveraie

SCEA Saint Roch

11800 – Aigues Vives



CPC 1.1.1 – Présentation du projet

Présentation de l'exploitation la SCEA Saint Roch

La **SCEA Saint Roch** est dirigée et représentée par **Christophe Bibet**.

M. Bibet exploite depuis plus de 20 ans deux parcelles pour son activité viticole sur la commune de Aigues-Vives.

Les contraintes climatiques, du fait des fortes chaleurs courant de l'été impactent fortement la qualité du raisin ainsi que les quantités récoltées.

Par ailleurs, le contexte viticole français est aujourd'hui assujéti à une forte baisse de la consommation sur le territoire ainsi qu'à une baisse des exportations.

De fait afin de transmettre une exploitation résiliente à son fils, Christophe Bibet souhaiterait convertir ses parcelles pour la production d'olives.

En effet, les débouchés économiques de cette filière sont en croissance respectivement d'environ 35% entre 2020 et 2025, s'expliquant principalement par une diminution des produits laitiers dans le régime alimentaire (huile d'olives vs beurre) des Français.

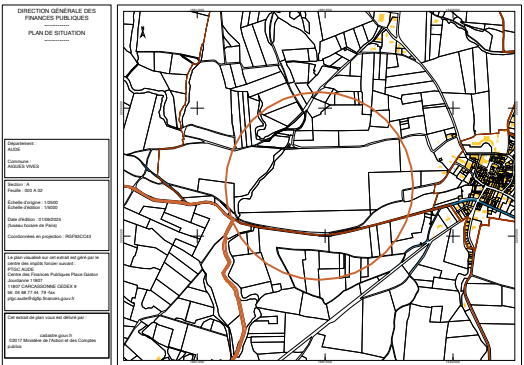
Afin de limiter les pertes financières liées à la reconversion entre viticulture et oléiculture (lors des premières années) et anticiper les aléas climatiques auxquels la nouvelle oliveraie sera soumise, M. Bibet a décidé de réaliser un partenariat avec l'entreprise Insolight (spécialisée en projets agrivoltaïques pour végétaux) pour la construction de protections photovoltaïques de type « canopée agrivoltaïque ».

Ces protections photovoltaïques ne viendront couvrir que sur 1,134 mètre de large les arbres afin d'assurer une protection physique contre la grêle, les fortes chaleurs et l'ensoleillement UV fort. L'espacement de entre les rangées permettra d'assurer un bon passage de la lumière lors des phases ascendantes et descendantes de la trajectoire du soleil.

Au printemps et lors des périodes de gèle, les modules pourront venir assurer le maintien des températures positives au niveau des arbres, ce qui permettra à la SCEA une meilleure résilience de sa production agricole et ainsi assurer un équilibre économique pérenne pour son activité.

Présentation des parcelles du projet

Le projet sera situé sur la commune Aigues- Vives 11 800, lieu-dit : Aux Piécettes sur les **parcelles 000 0A 978 et 976**



Présentation du projet agrivoltaïque

- Surface d'emprise des parcelles du projet : 14ha 97 a 65 ca
- Surface d'emprise de l'installation hors chemin : 7.75ha
- Largeur des modules : 1,134 m
- Nombre de modules : 10 932 modules
- Surface d'emprise au sol ombrières & postes électriques : 29'529 m²+ 40m²
- Largeur entre les rangées : 3,00 m
- Hauteur au point le plus haut : 5,5 m
- Périmètre chemin d'accès: 1,312 km
- Surface chemin d'accès : 6 559 m²

24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	

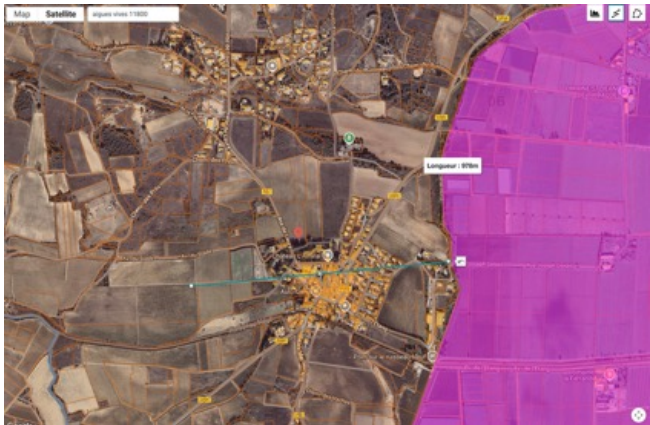
Zone ZNIEFF 1

Zone de type ZNIEFF 1 **identifiée à 900 m** du site d'implantation (Coteaux marneux de Lagardie)



Zone ZNIEFF 2

Site **situé à 980 m d'une zone de type ZNIEFF 2** (Ancien étang de Marsaillette)



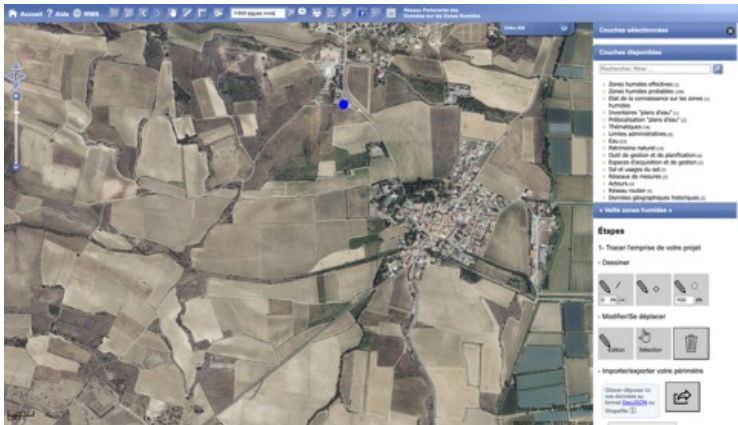
ABF

Parcelle située dans le **périmètre des 500 m d'une église classé** par les ABF, cependant le **projet agrivoltaïque est situé en dehors de cette zone**



Zones humides

Aucune zone humide recensée sur la parcelle

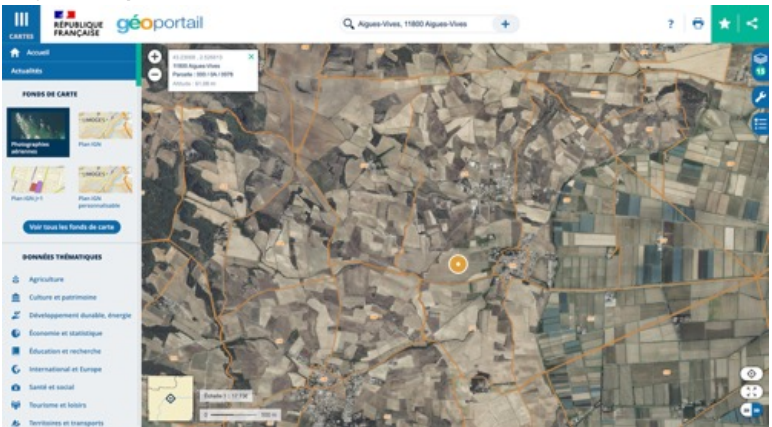


24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

CPC 1.1.3 – Présentation du projet

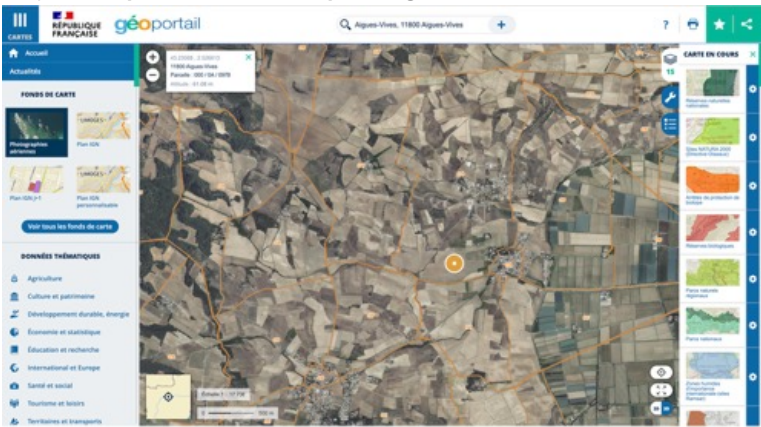
Natura 2000

Projet n'est **pas** situé en ZONE Natura 2000



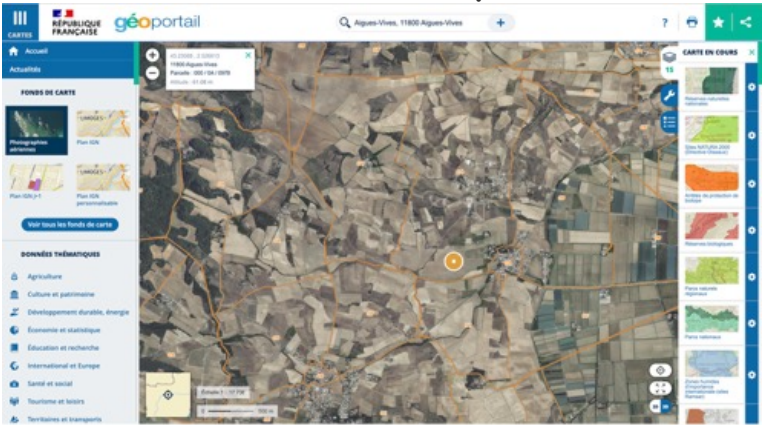
Parc régional

Projet n'est **pas** situé dans un parc régional



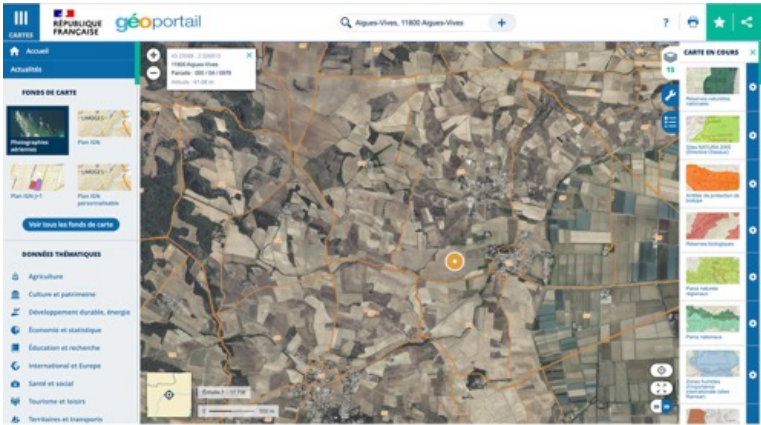
Parc national

Projet n'est **pas** situé dans un parc national



Arrêté de protection de biotope

Projet n'est **pas** concerné par un arrêté de protection de biotope



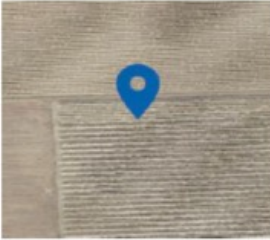
24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Adresse recherchée :
 11800, Aigues-Vives
 (parcelle 000-A-0978)
 (parcelle : 000-0A-0978)



7 Risques naturels identifiés :

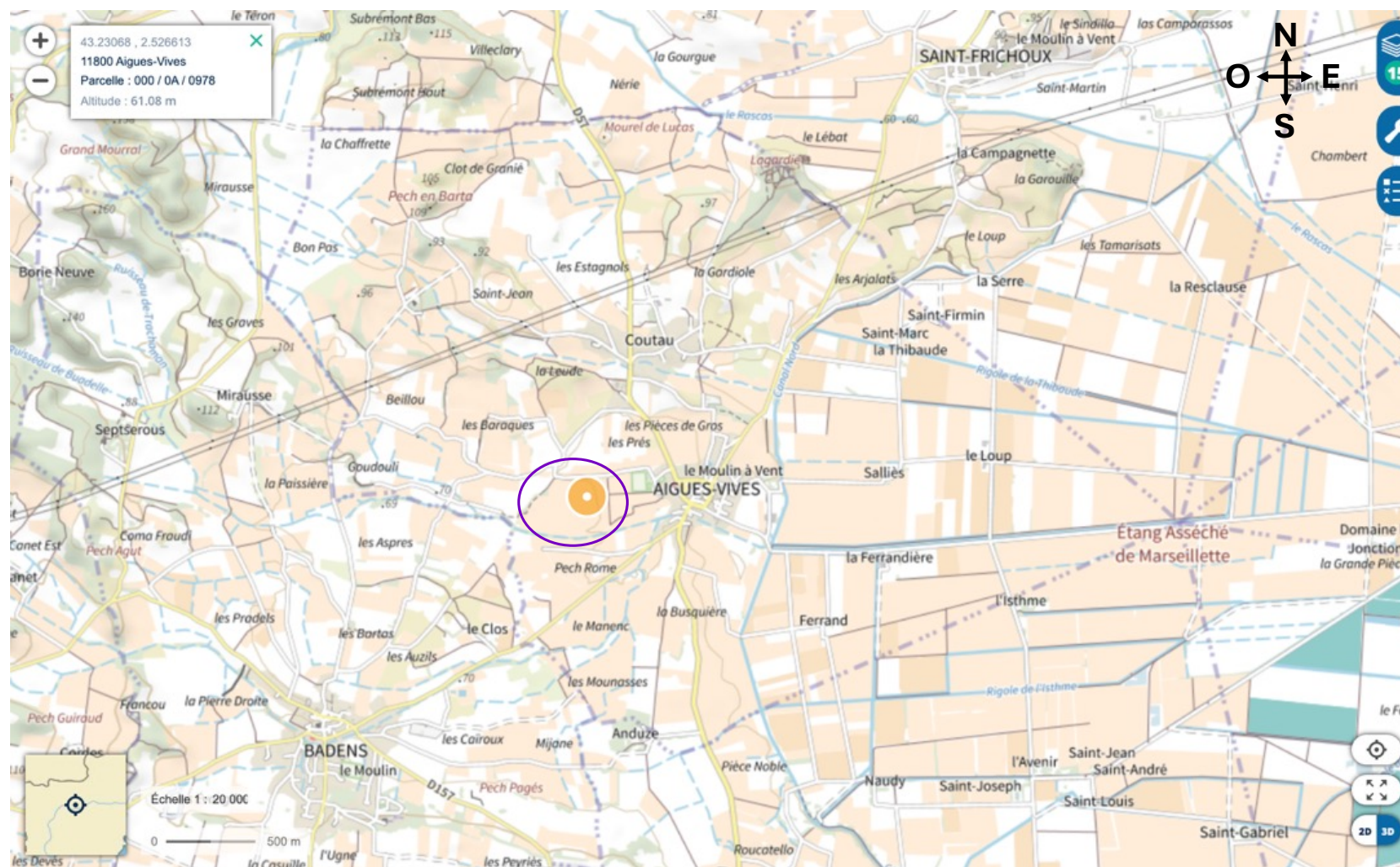
 INONDATION	à mon adresse : EXISTANT	sur ma commune : EXISTANT
 REMONTÉE DE NAPPE	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
 SÉISME	à mon adresse : FAIBLE	sur ma commune : FAIBLE
 MOUVEMENTS DE TERRAIN	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
 RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	à mon adresse : IMPORTANT	sur ma commune : IMPORTANT
 FEU DE FORÊT	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
 RADON	à mon adresse : FAIBLE	sur ma commune : FAIBLE

1 Risque technologique identifié :

 POLLUTION DES SOLS	à mon adresse : PAS DE RISQUE CONNU	sur ma commune : CONCERNÉ
--	--	------------------------------

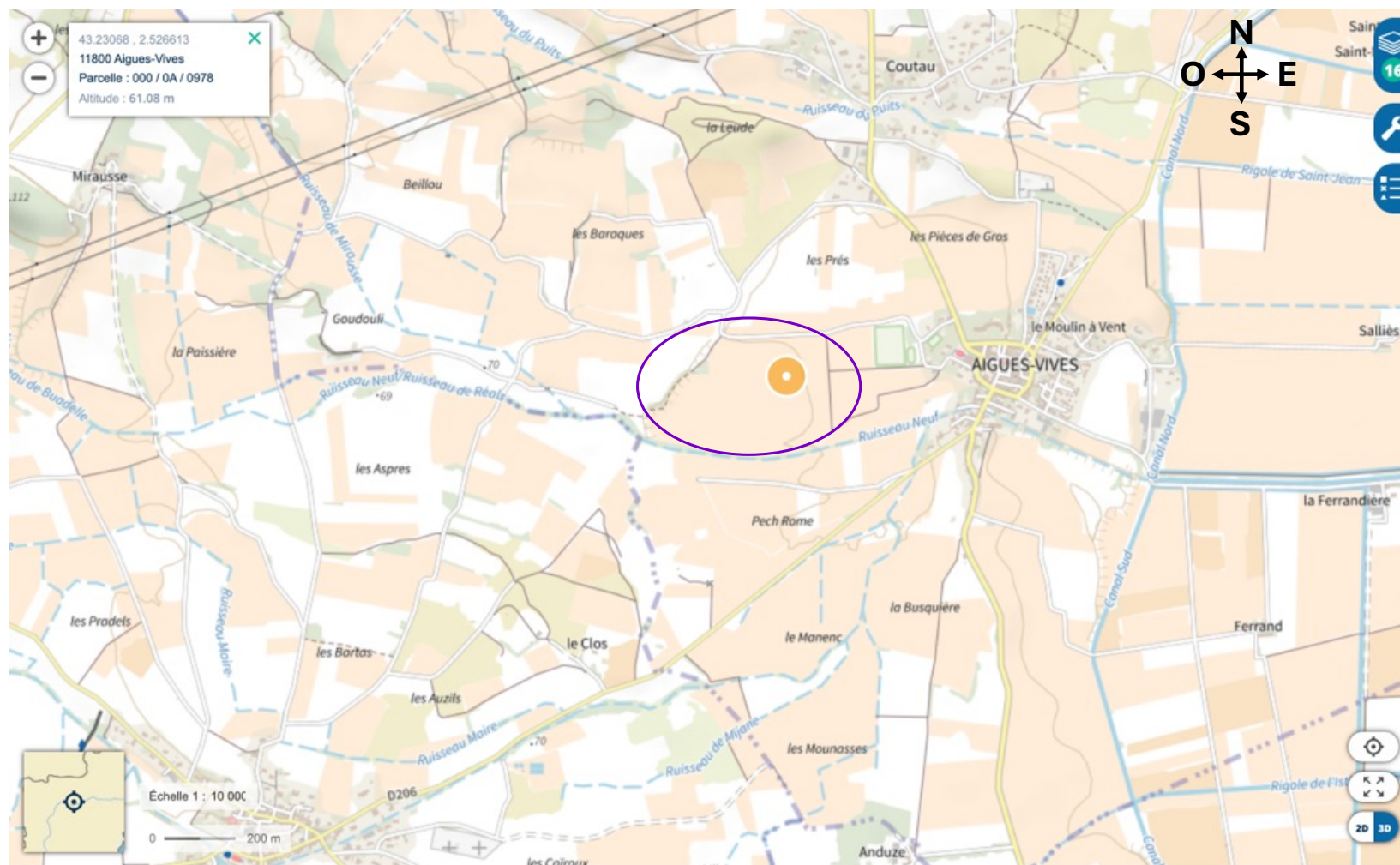
24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	

CPC 2.1.1 - Plan de situation



24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
Echelle 1/ 20 000	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	

CPC 2.1.2 - Plan de situation



Légende :

○ Localisation projet

24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
Echelle 1/ 10 000	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

CPC 2.1.3 - Plan de situation

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
AUDE

Commune :
AIGUES VIVES

Section : A
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/5000

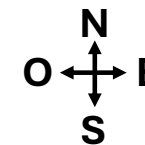
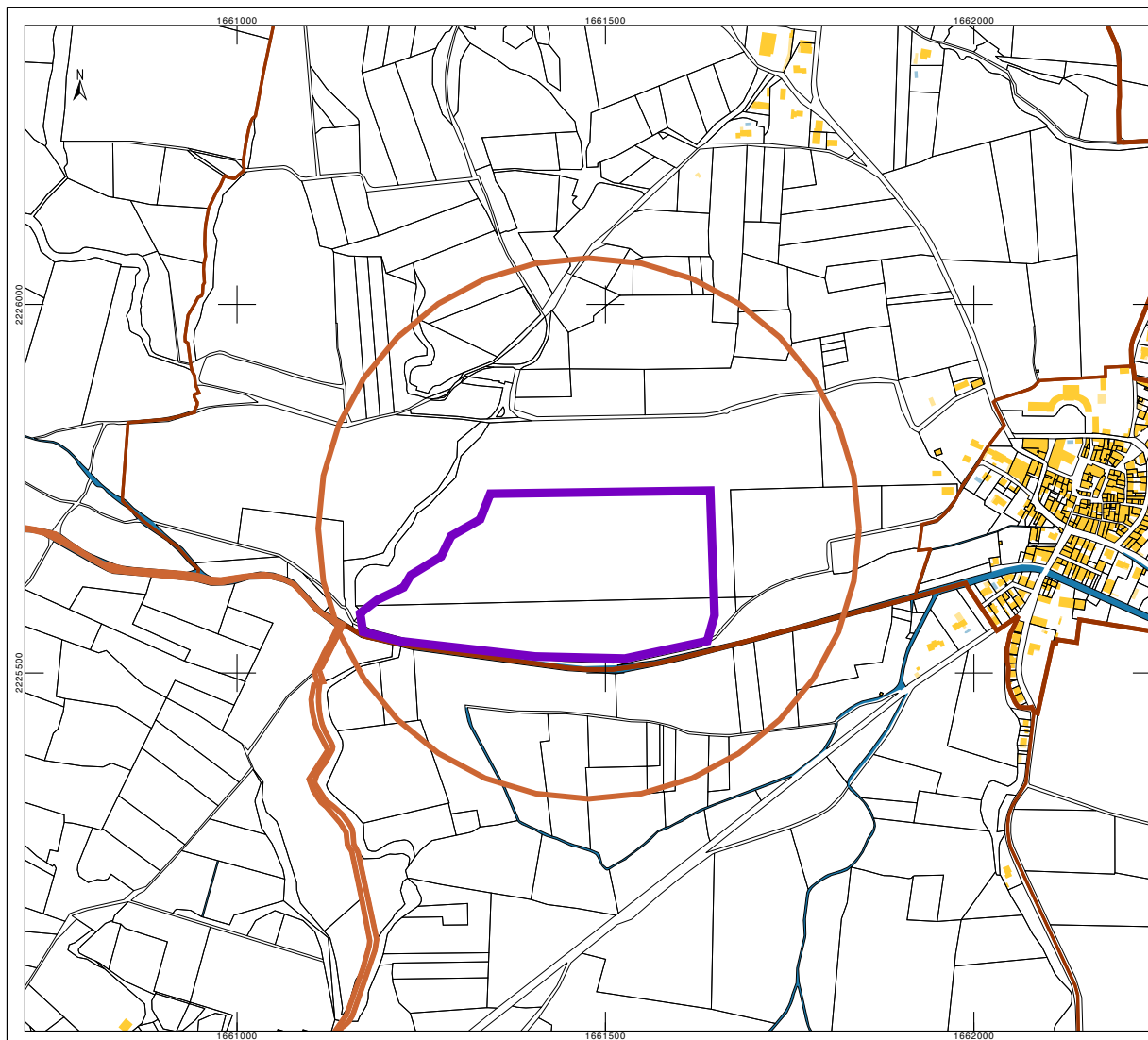
Date d'édition : 01/09/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC AUDE
Centre des Finances Publiques Place Gaston
Jourdanne 11807
11807 CARCASSONNE CEDEX 9
tél. 04 68 77 44 79 -fax
ptgc.aude@dgflp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Légende :

 Localisation
projet

24/09/2025

Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie

Dossier de
demande de
cas par cas

Echelle 1/ 5 000

Aigues-Vives 11 800
Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978

CPC 2.2.1 - Plan des abords



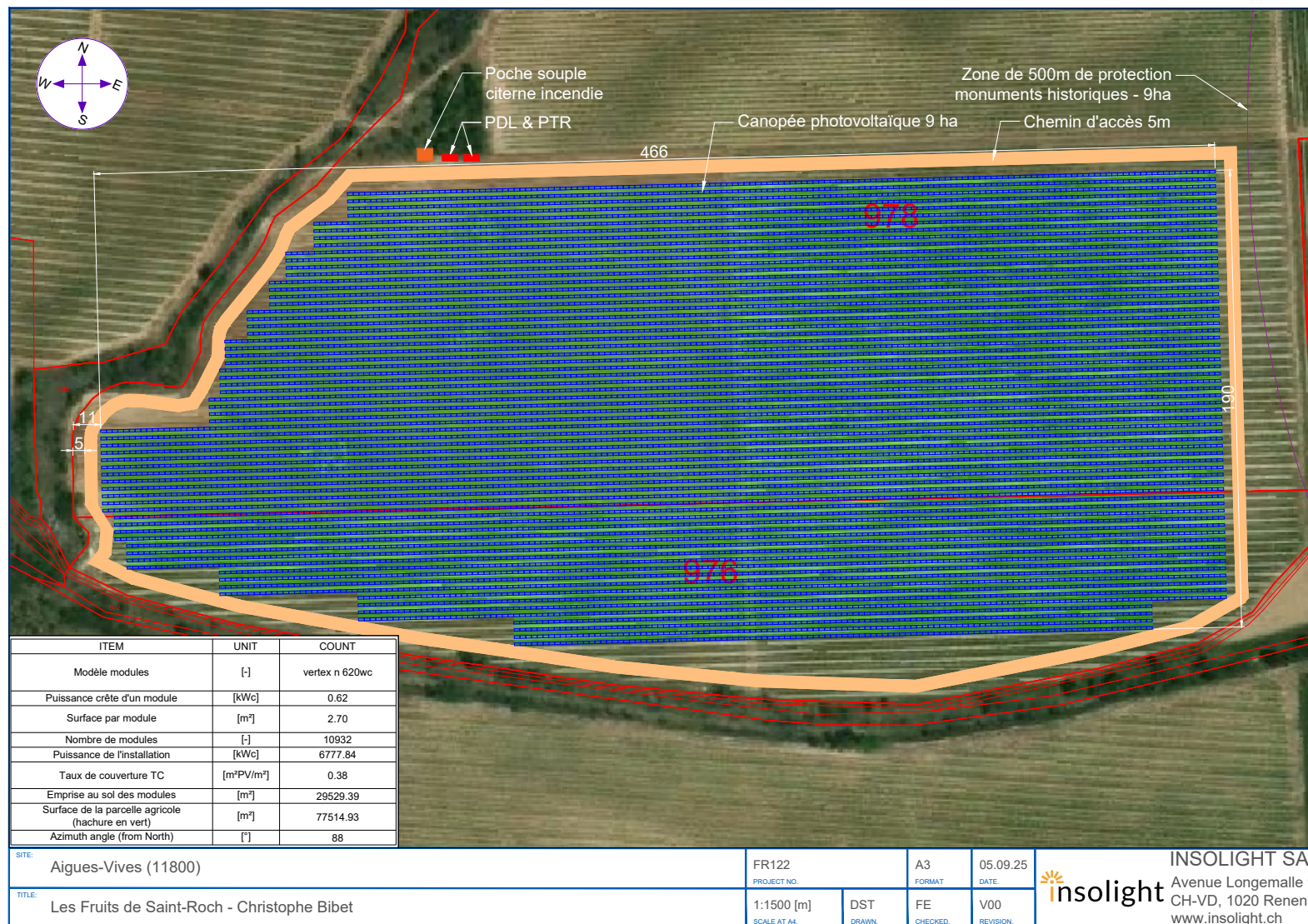
Légende :



Localisation
projet

24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
Echelle 1/ 5 000	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

CPC 2.3.1 - Plan de masse



24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	Dossier de demande de cas par cas
Echelle 1/ 5 000		

CPC 3.1.1– Présentation de la solution de canopée photovoltaïque

Présentation de la solution

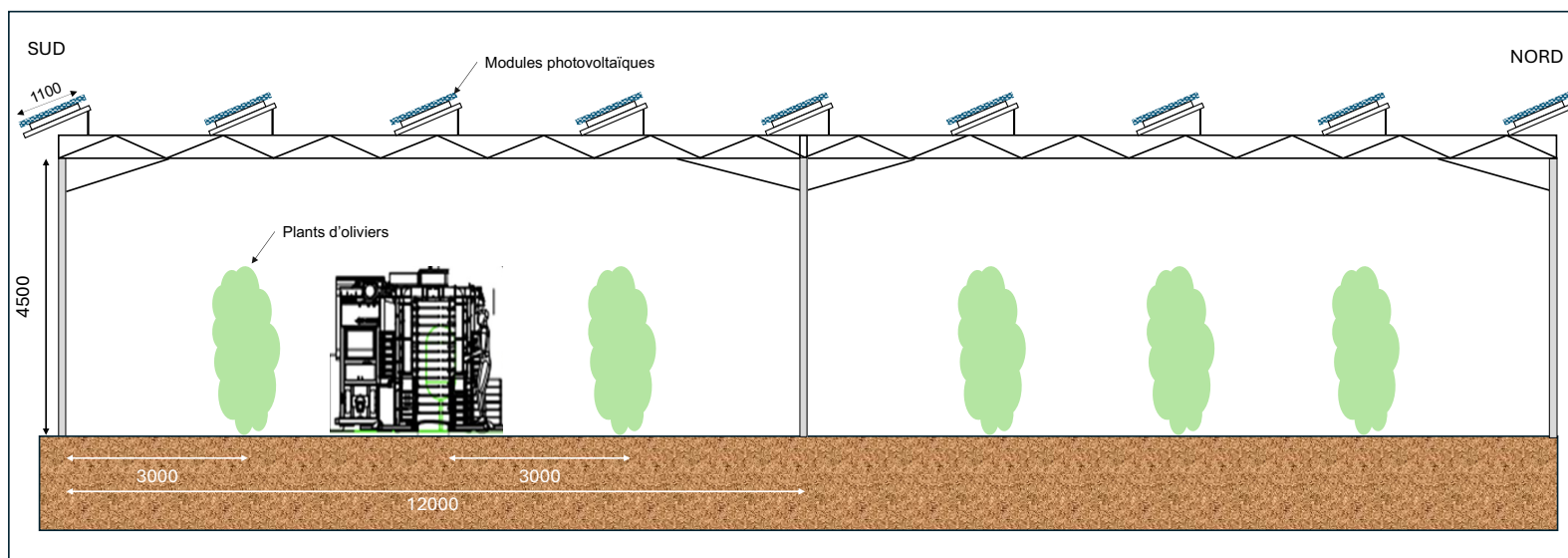
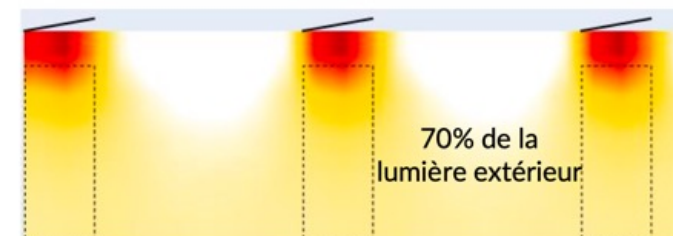
La SCEA Saint Roch a décidé, en partenariat avec l'entreprise Insolight, de réaliser une installation **de canopée photovoltaïque** sur sa nouvelle oliveraie.

La Canopée photovoltaïque permettra de **protéger les oliviers des aléas climatiques** (grêle, forte chaleur, brûlure, UV, etc.) tout en assurant la possibilité d'une récolte mécanisée.

La solution Insolight permettra à la SCEA Saint Roch de bénéficier d'un taux de couverture optimisé pour la production agricole **de 36%** avec :

- Interrang : 3 mètres
- Hauteur au point le plus bas : 4,5,74 mètres
- Largeur modules PV : 1,13 mètre

Cette solution a été choisie par la SCEA du fait du compromis intéressant entre protections étroites pour les arbres et espacements suffisamment large entre les rangées pour permettre un bon ensoleillement sur l'oliveraie.



24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

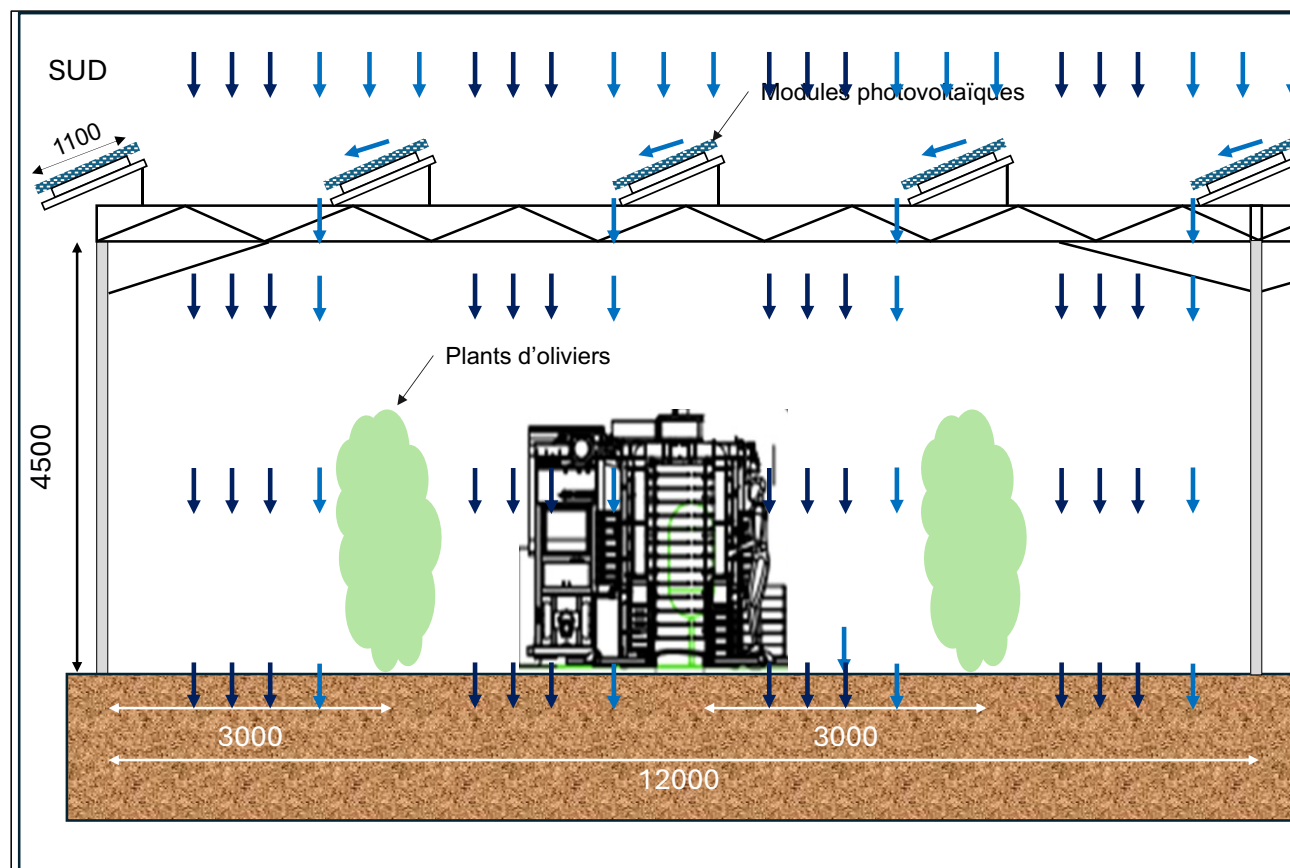
Gestion des eaux pluviales

La largeur étroite des modules photovoltaïques installés sur l'oliveraie (1,134m) **ne vient pas affecter l'imperméabilisation de la parcelle.**

En effet, l'eau qui s'écoulera sur les modules **ruissellera naturellement** pour retomber au pied des arbres.

Une fois retombée sur la parcelle, **l'eau s'écoulera naturellement sur la parcelle suivant le dénivelé du terrain.**

Pour conclure, cet aménagement permettra une **irrigation quasi naturelle sur la parcelle, tout en protégeant les arbres d'une humidité trop conséquente sur le feuillage.**



24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

CPC 3.1.3– Présentation de la solution arboricole photovoltaïque

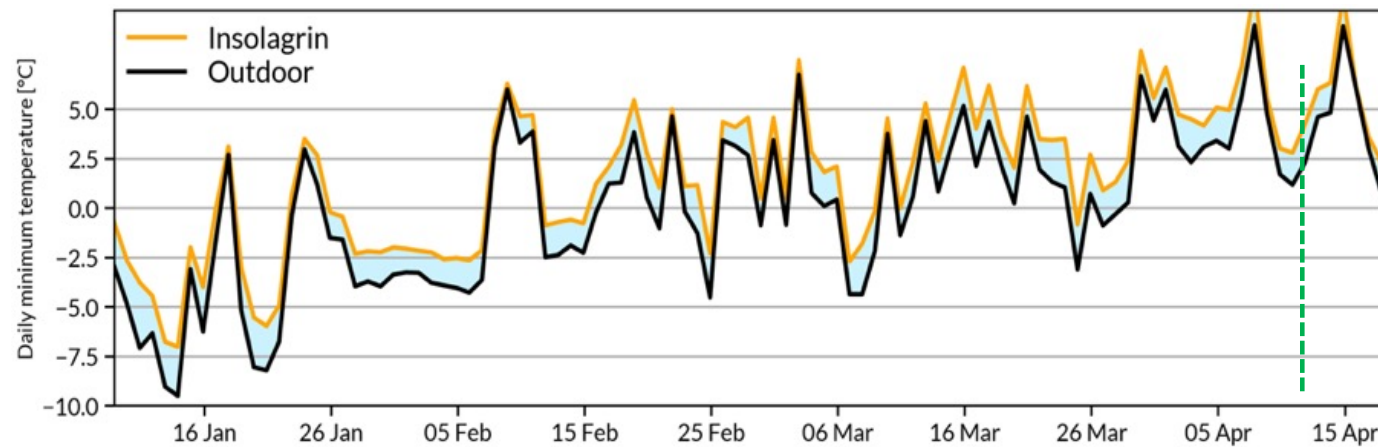
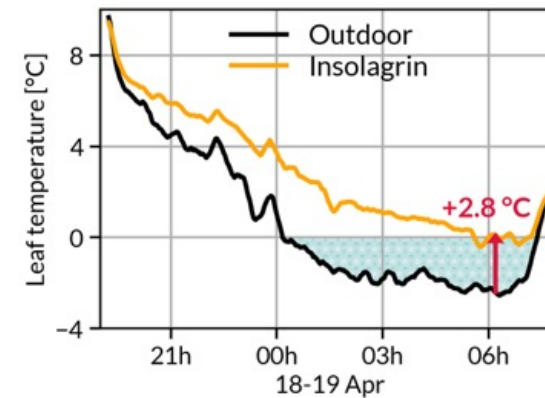
Atténuation du gel sous les structures

Mesure des températures en hiver 2023/2024

Sous structures

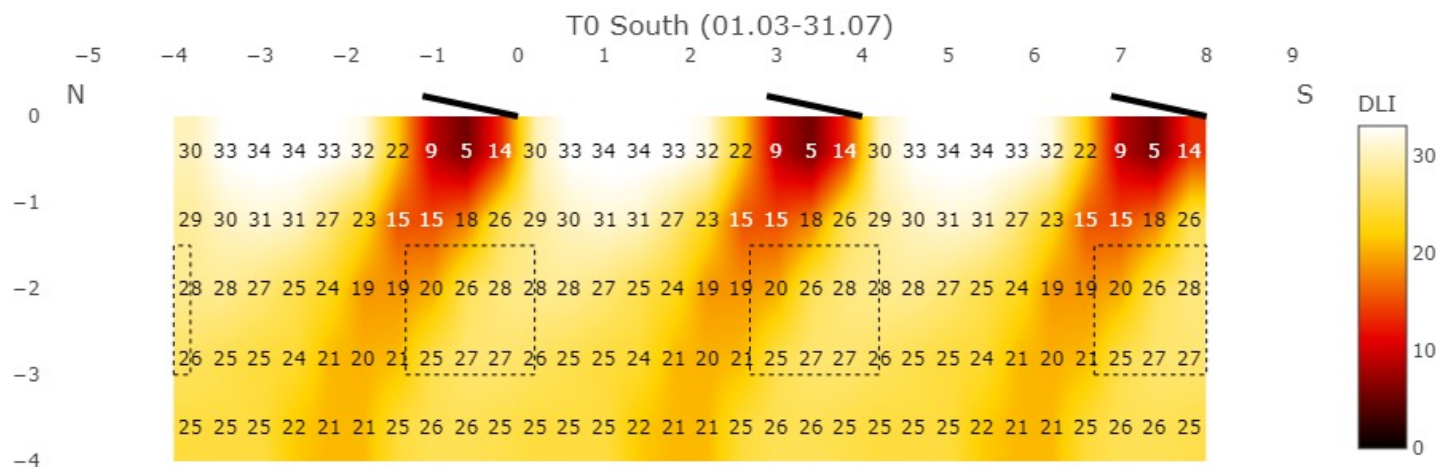


Sans structures



24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	

Modélisation de l'impact des ombrières sur l'ensoleillement moyen entre le 01/03 et le 31/07



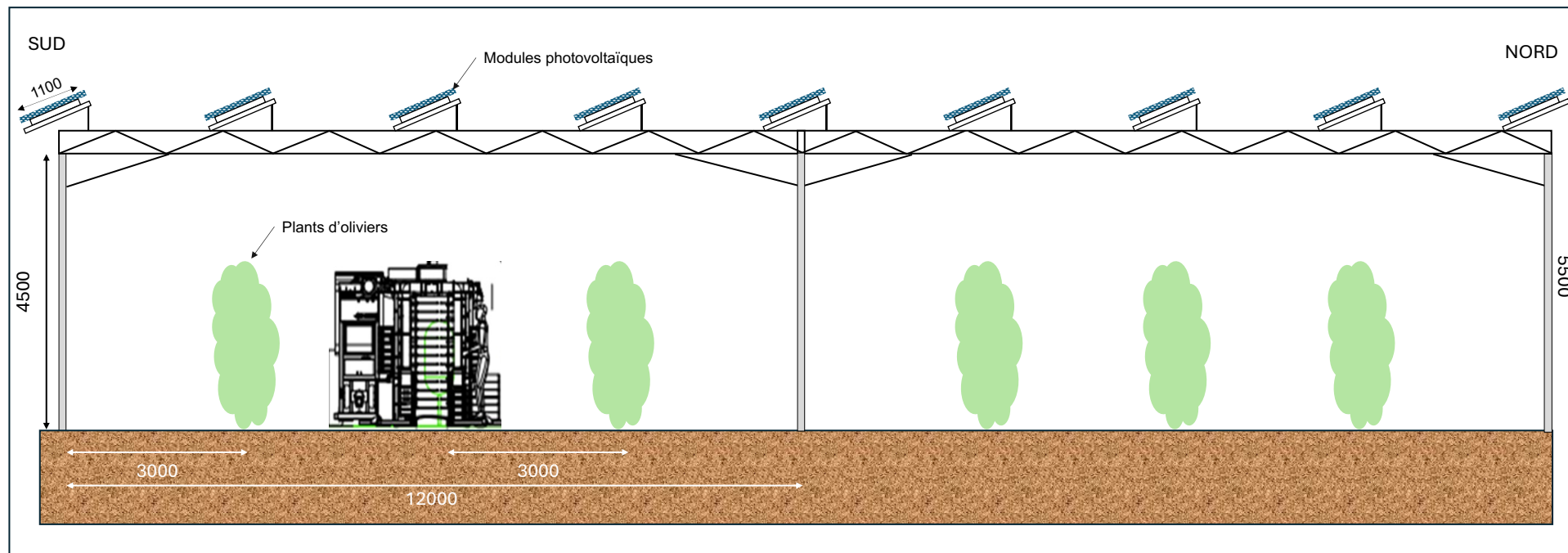
L'ensoleillement moyen sous l'installation photovoltaïque **réduit la quantité de rayonnement photosynthétique d'environ 7%** passant de **28 DLI** à **26 DLI** sur la période 01/03 au 31/07.

L'installation permet principalement de réduire les brûlures et l'évaporation de l'eau sur la période de « pic solaire » entre 11:30 et 13:00 sur la période estivale.

24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	

CPC 4.1.1 – Plan de coupe structures canopée photovoltaïque

Canopée photovoltaïque

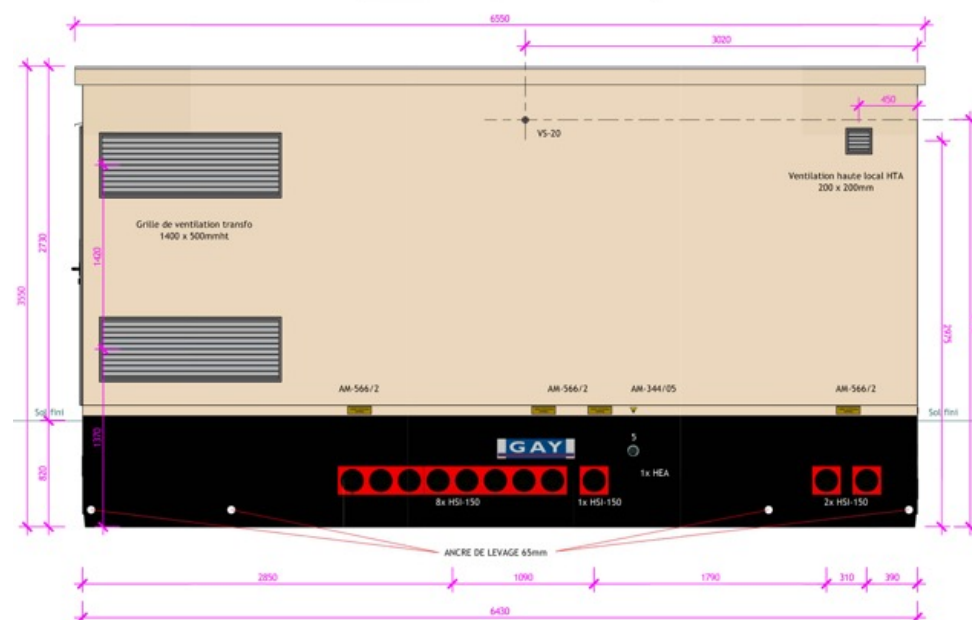
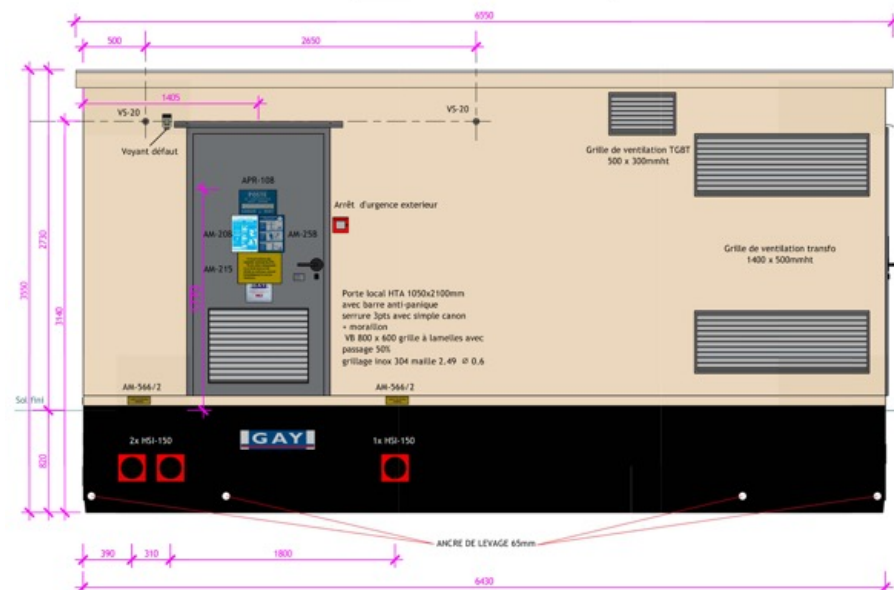


*Les mesures sont exprimées en centimètres

24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	

POIDS DU POSTE	33 T
RAL DU POSTE	RAL 1015
RAL DES HUISSERIES	RAL 9006

FACADE ARRIERE

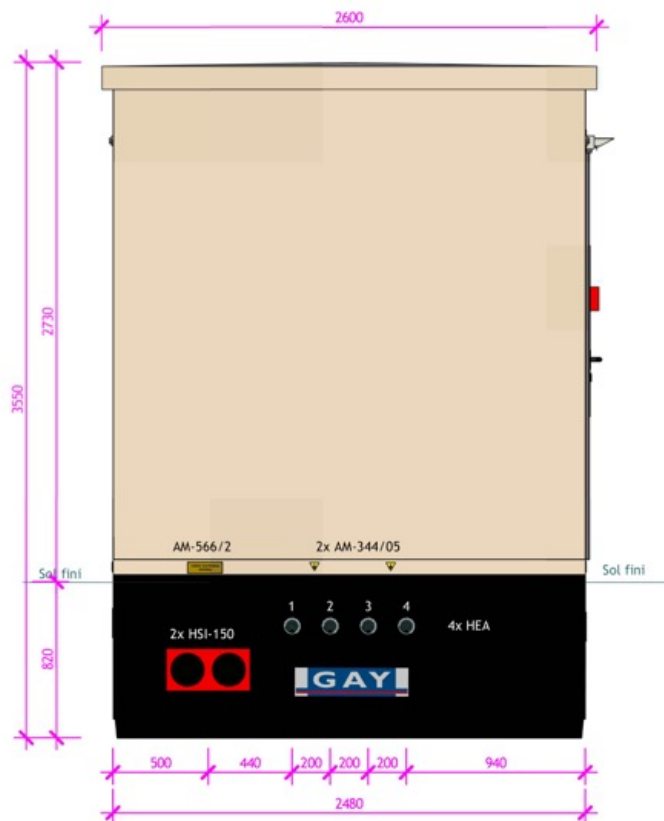


24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

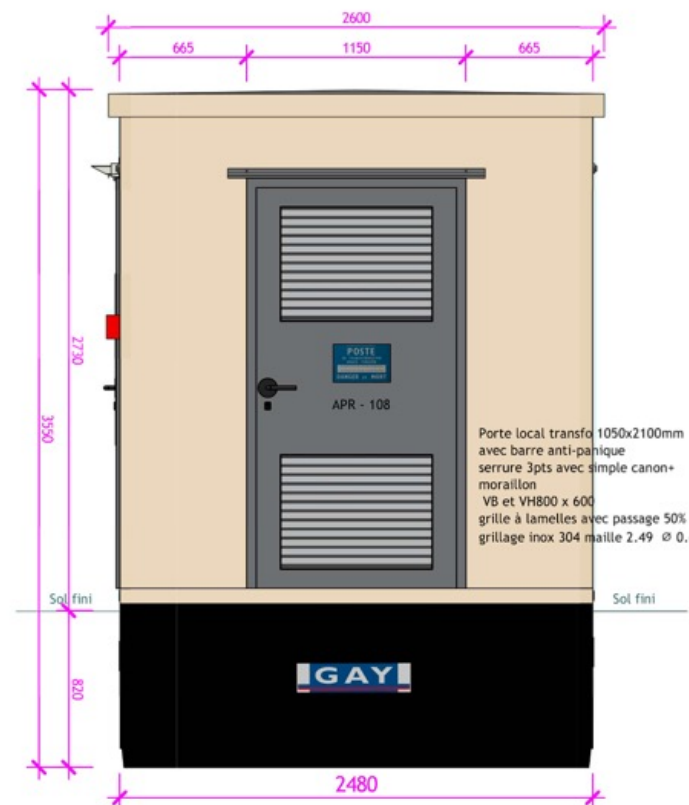
CPC 4.1.3 - Plan de coupe locaux techniques

Postes de transformation et de livraison (x2 à prévoir)

FACADE GAUCHE



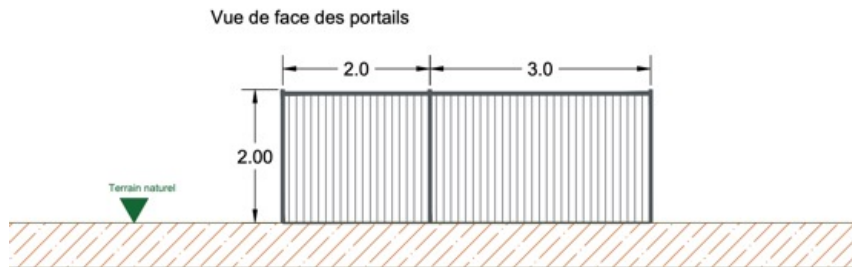
FACADE DROITE



*Les mesures sont exprimées en centimètres

24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

Clôtures et portail



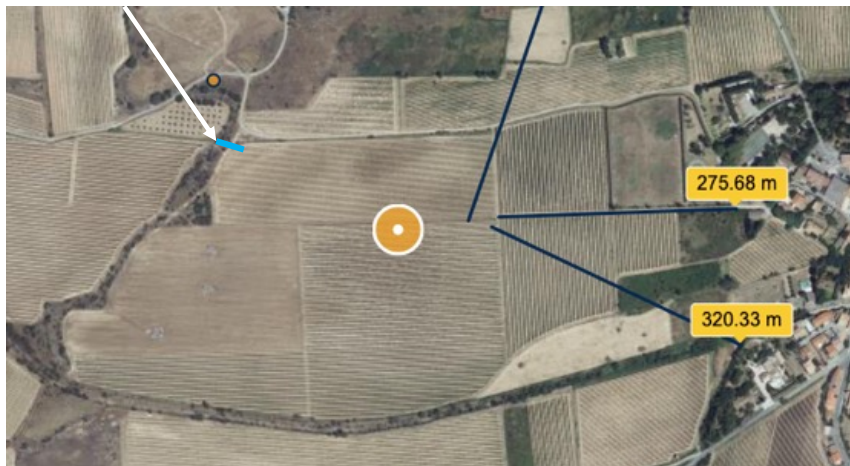
Aménagement du portail

Le portail est prévu d'être installé en entrée de chemin afin de laisser un accès pour le service du SDIS et pour les engins agricoles.

Ce portail aura pour vocation de limiter l'accès à la parcelle par d'éventuels visiteurs en véhicules motorisés.

La couleur de celui-ci sera de couleur **vert foncé ou gris foncé**.

Portail



24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

Pieux pieux battus & micropieux



Quand le sol le permet, la structure sera ancrée via **l'intermédiaire de pieux métalliques battus** dans le sol à l'aide d'un marteau hydraulique.

Une étude géotechnique sera réalisée en phase d'études pré-construction afin de caractériser précisément les propriétés mécaniques du sol et pour définir la longueur des pieux métalliques ou un recours à un renforcement des pieux. **La profondeur est généralement de 2 mètres (± 50 cm).**

En cas de refus au moment du battage des pieux (présence de blocs, sols indurés par exemple), des fondations par micropieux pourront être réalisées.

Il s'agit de pieux forés constitués d'armatures métalliques centrales, enrobées dans du mortier ou de ciment.

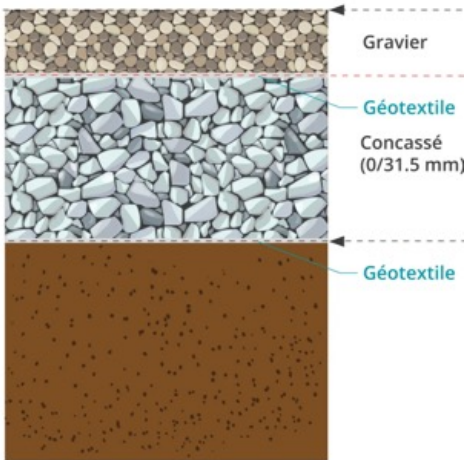
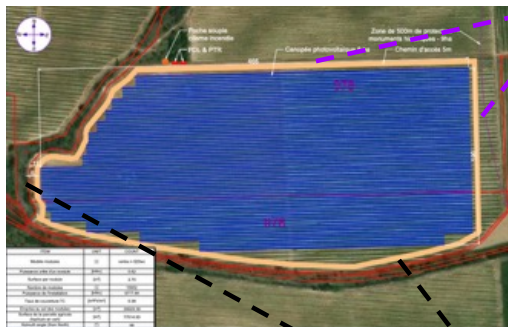
Une foreuse procède à un trou vertical dans le sol pour chaque micropieu.

Le diamètre et la profondeur (environ 250mm) sont définis lors des études géotechniques.

En présence de nappe souterraine ou de sol poreux, un tubage est installé pour éviter la dispersion de laitance béton.

24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	

Voirie d'accès sur le chantier



Voirie principale

La voirie principale sera située au NORD et à l'EST de la parcelle et permettra le passage d'engins de type « camions semi-remorques ». Ainsi cette voirie sera composée de gravier, géotextile et concassé calcaire. L'eau s'évacuera donc naturellement dans le sol du fait de la perméabilité du revêtement.

- Longueur voirie : 520 mètres
- Largeur : 5 mètres
- Surface totale principale: 2600 m²



Voiries secondaires

Les voiries secondaires seront situées au Nord, Sud et Ouest de la parcelle et permettront le passage d'engins de type « engins de levée » ou « camionnettes ». Ainsi cette voirie sera composée uniquement de gravier et géotextile. L'eau s'évacuera donc naturellement dans le sol du fait de la perméabilité du revêtement.

- Longueur voiries : 792 mètres
- Largeur : 5 mètres
- Surface totale principale: 3 960m²

24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	

La vie d'un parc photovoltaïque comprend 3 phases :

- La phase chantier ;
- La phase exploitation ;
- La phase de démantèlement et réaménagement.

4.4.1. La phase chantier - préparation

Le chantier comprend les **plates-formes de stockage du matériel et d'entreposage des conteneurs**, plates-formes qui seront **limitées dans le temps à la période de chantier**. Elles seront ensuite remises en état, le chantier étant suivi par un **coordinateur environnemental**.

La construction de la centrale photovoltaïque s'étale sur **six mois prévisionnels**. Le chantier sera divisé selon les tranches développées ci-après.

1. **Etape de préparation du site** : elle rassemble diverses opérations préalables au montage des structures : mise en place de la clôture, réalisation des tranchées pour les réseaux ;
2. **Etape de montage des structures photovoltaïques** : mise en place des structures, raccordements des réseaux basse tension, pose des modules ;
3. **Etape de raccordement du circuit électrique** entre le réseau de câbles, les onduleurs, le poste électrique, les modules.

Préparation du site

Avant toute intervention, les zones de travail seront délimitées strictement.

L'accès au site sera aménagé. Un plan de circulation sur le site et ses accès sera mis en place de manière à limiter les impacts sur le site et ses abords.

La première phase du chantier se caractérise par l'intervention de divers engins destinés à préparer le site et ses abords. Le descriptif chronologique et technique de cette étape est donné comme suit:

- **Étude géotechnique** : Elle consiste en la réalisation de plusieurs sondages destinés à dresser le log (carte d'identité) du sol concerné.
- **Création des pistes** :
 - Tracé de la piste sur une largeur de 5 m de large
 - Dépose de géotextile perméable pour faciliter le drainage de l'eau
 - Mise en place de concassé calcaire ou gravier afin d'assurer la bonne circulation des engins de chantier



- **Préparation et installation du chantier** : Mise en place de vestiaire et bureaux de chantier ainsi que les sanitaires (WC).



24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

La phase chantier - construction

- **Installation des pieux :** Les structures mobiles sont fixées au sol par l'intermédiaire de pieux en acier. Les emplacements exacts des pieux sont préalablement signalés par un géomètre disposant d'un appareil de précision. Les bases des structures sont par la suite fixées.
- **Montage de structures porteuses et des rails** de support se fixant sur les pieux battus.



Travaux et protection contre la foudre

Les travaux électriques consistent en :

- La connexion des modules en série
- La mise en place des boîtes de jonction et des coffrets de sectionnement
- L'acheminement des câbles conduisant le courant continu jusqu'aux postes électriques
- L'installation des postes
- La mise en place des onduleurs centraux
- La pose des organes de protection et de découplage
- L'installation et la mise en service des transformateurs et des cellules HTA.

Des protections directes (réalisation d'une prise de terre en tranchée) seront mises en place afin de prévenir les incidents liés à la foudre.

Raccordement au réseau et communication

Le transport de l'énergie de la centrale vers le poste de livraison est réalisé à partir de câbles souterrains. Une ligne enterrée de 20 kV permet la liaison du site au poste source RTE le plus proche, où l'énergie est acheminée. Le projet est donc raccordé au réseau électrique, pour injecter l'électricité produite sur le réseau.

Un réseau de fibre optique est mis en place sur le site dans la même tranchée que les câbles 20 kV.

Celui-ci permet la communication entre le contrôle-commande et les éléments électriques. Le site est raccordé au réseau Télécom permettant la télésurveillance de la centrale.

Les tranchées destinées à la pose du câble et de la fibre sont réalisées à proximité des pistes de circulation créées au sein de la centrale.

Plantation de l'oliveraie

1. Étude préliminaire et planification

- **Analyse du sol :** Etude de sa composition, son pH, sa fertilité
- **Choix des variétés :** Sélection des variétés d'olives adaptées aux conditions du terrain et d'ensoleillement.
- **Conception de l'oliveraie:** Planification de l'espacement des arbres en fonction du porte-greffe et des poteaux de la canopée. Espacement estimé à 2 mètres entre chaque arbre.

2. Plantation des Arbres

- **Marquage des emplacements :** Marquage des emplacements de chaque arbre selon le plan de plantation.
- **Fosses de plantation :** Perçage des fosses de plantation suffisamment larges et profondes pour accueillir les racines des jeunes arbres.
- **Plantation :** Dépôt de chaque jeune arbre dans la fosse, en étalant bien les racines.

3. Soins Post-Plantation

- **Paillage :** Application d'un paillage autour de chaque arbre pour conserver l'humidité, réduire les mauvaises herbes, et protéger les racines.
- **Tuteurage :** Lien des jeunes arbres aux structures de l'installation photovoltaïque pour les protéger du vent et les guider dans leur croissance (similaire à un tuteur).
- **Fertilisation :** Application d'un engrais équilibré selon les besoins spécifiques des jeunes arbres, en respectant les doses recommandées.

24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

CPC 5.1.3 – Description des travaux

		MOIS									
Activité	Sous-activité	M-12	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Agricole	Étude préliminaire et planification de l'oliveraie										
Ombrières photovoltaïques	Labourage de la parcelle										
	Géomètre										
	Création voirie et pose clôtures										
	Battages des pieux										
	Pose de modules										
	Postes électriques										
	Réseaux électriques										
	Mise sous tension										
Agricole	Plantation des Arbres										
	Soins Post-Plantation										

24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

CPC 6.1.1 – Mesures d'atténuation sur la faune et la flore lors des travaux

Sensibilité écologique et périodes à prendre en compte

Les haies peuvent abriter des oiseaux nicheurs, des mammifères, des insectes et d'autres espèces qui dépendent de ces milieux pour leur survie. La période de nidification des oiseaux, généralement du printemps à la fin de l'été (mars à août), est une période particulièrement sensible. Durant cette période, des travaux à proximité ou directement sur les haies pourraient perturber les cycles de reproduction des oiseaux et d'autres espèces, ce qui aurait pour des répercussions écologiques significatives.

Travaux concernant les haies et risques de perturbation

Les espèces inféodées aux haies, telles que les oiseaux, les petits mammifères, et divers insectes, pourraient être perturbées par ces travaux. Les impacts possibles incluent :

•**Perturbation de la nidification** : Les travaux réalisés durant la période de nidification peuvent entraîner l'abandon des nids ou la perte de nichées.

•**Fragmentation de l'habitat** : La création de trouées dans les haies peut fragmenter l'habitat, rendant difficile le déplacement des espèces et réduisant la connectivité écologique.

•**Dérangement des espèces sensibles** : Les travaux bruyants ou l'augmentation du trafic humain à proximité des haies peuvent perturber les espèces sensibles, modifiant leurs comportements habituels

Afin de limiter ce risque, il sera mis en place lors de la construction des mesures d'évitement et de réduction :

•**Éviter les travaux pendant les périodes de sensibilité écologique** : Nous planifierons les travaux en dehors de la période de nidification des oiseaux et des autres périodes critiques pour la faune.

•**Mise en place d'une clôture ajourée pour assurer le corridor écologique** : Pour minimiser l'impact sur la faune locale, la clôture sera posée à une hauteur entre 30 cm et 40 cm au-dessus du sol (hors poteaux), permettant ainsi la libre circulation des petits gibiers sur la parcelle.

En appliquant ces mesures, il est possible de limiter les incidences négatives des travaux sur les haies et les espèces qui en dépendent, tout en avançant dans le projet de construction de la centrale photovoltaïque.

Estimation des risques liés à la construction de la centrale photovoltaïque sur la faune

Activité	Description	Période de réalisation	Impact
Livraison des structures	La livraison sera effectuée par des engins de type camion semi-remorque.	Hiver ou automne	Limité (période favorable)
Création des chemins d'accès	La création des accès fait intervenir des engins de chantier pour assurer le terrassement et l'empierrement de la voirie	Hiver ou automne	Limité (période favorable)
Réalisation de la tranchée réseaux	La tranchée réseau fait intervenir des pelles mécaniques de petites tailles. La tranchée sera réalisée uniquement sur 3 ou 4 jours maximum.	Hiver ou automne	Limité (période favorable)
Mise en place des structures	La mise en place des structures sera assurée par des engins de levée de petites tailles, ainsi l'impact en matière de vibration sera limité.	Hiver / Printemps	Limitée (peu vibrations)
Installation modules et onduleurs	L'installation se fera aussi à l'aide d'engin de levée de petite taille et peu bruyante	Hiver / Printemps	Limitée (peu vibrations)
Mise en tension	La mise en tension fait intervenir des ingénieurs et techniciens électriques, cette activité n'a pas d'impact sonore	Printemps/Été	Limitée (peu bruit)
Plantation et début exploitation arboricole	La plantation n'a pas d'impact négatif sur la faune et la flore avoisinante.	Printemps/Été	Inexistant

Conclusion

Les parcelles de terrain visées sont actuellement utilisées pour de la culture de vignes. L'agriculteur travaille donc régulièrement cette parcelle à l'aide d'engins de type « enjambeuse ». Avec un impact sonore limité aux périodes de traitements et de récolte.

Par ailleurs, aucune haie ne sera coupée dans le cadre du projet ce qui limite de manière significative l'impact sur les oiseaux, petits mammifères et divers insectes.

24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

CPC 6.2.1 – Impact de la création et de l'exploitation d'une oliveraie



Fonctionnement de la culture de vignes sur les parcelles

La culture de la vigne repose sur un cycle pluriannuel, la plantation étant pérenne et les vignes restant en place sur plusieurs décennies. L'activité se caractérise par une alternance de travaux manuels et mécanisés, liés à l'entretien des parcelles et à la conduite du vignoble.

- **Préparation et entretien des sols** : un travail superficiel du sol est réalisé de manière ponctuelle afin de limiter le développement de l'enherbement. Dans certains cas, un couvert végétal permanent ou temporaire est implanté entre les rangs, afin de protéger les sols de l'érosion et de favoriser la biodiversité.
- **Conduite de la vigne** : les interventions se succèdent tout au long de l'année. Elles comprennent la taille hivernale, le palissage et l'ébourgeonnage au printemps, puis le relevage et l'effeuillage en période estivale. Ces travaux sont majoritairement mécanisés mais une partie peut également être effectuée manuellement selon les pratiques culturales.
- **Traitements phytosanitaires et fertilisation** : selon les conditions climatiques et sanitaires, des traitements phytosanitaires peuvent être réalisés, généralement par pulvérisation sur le rang. L'apport d'amendements organiques ou minéraux est limité et adapté aux besoins spécifiques de la vigne et aux résultats des analyses de sol.
- **Vendanges** : elles constituent l'étape finale du cycle annuel. Elles sont réalisées mécaniquement ou manuellement selon la destination de la production. Le raisin est ensuite transporté vers les installations de vinification, situées à proximité ou dans un chai dédié.

Impacts potentiels sur l'environnement

Les principales pressions environnementales sont liées à :

- l'usage des produits phytosanitaires (risques de transfert dans les sols et les eaux),
- les émissions atmosphériques et sonores liées au passage des engins agricoles,
- l'érosion des sols en cas de fortes pentes ou de sols nus.

Mesures de gestion et de limitation des impacts

Des pratiques raisonnées sont mises en œuvre pour limiter ces impacts, notamment :

- l'optimisation du nombre de passages mécaniques,
- le recours au désherbage mécanique ou à l'enherbement partiel pour réduire l'érosion,
- l'adaptation des traitements phytosanitaires aux seules périodes nécessaires,
- la gestion raisonnée de la fertilisation.

Activités agricoles prévues pour la culture d'olives

La culture de l'olivier repose sur un cycle pluriannuel, les arbres étant pérennes et pouvant produire pendant plusieurs décennies, voire plusieurs siècles. L'activité se caractérise par des travaux saisonniers d'entretien des arbres et par des interventions ponctuelles liées à la récolte.

- **Préparation et entretien des sols** : les sols peuvent être travaillés de manière superficielle afin de limiter le développement des adventices, mais de nombreuses oliveraies sont conduites enherbées pour préserver la structure du sol et limiter l'érosion. Le désherbage mécanique ou le broyage des couverts végétaux sont privilégiés.
- **Conduite des arbres** : les interventions principales concernent la taille, réalisée généralement en fin d'hiver ou au début du printemps afin de maintenir la structure de l'arbre et de favoriser la production de fruits. Selon les pratiques culturales, un élagage plus ponctuel peut également être réalisé pour régénérer les oliviers.
- **Traitements phytosanitaires et fertilisation** : des apports fertilisants organiques ou minéraux peuvent être réalisés de manière raisonnée, en fonction des besoins des arbres et des analyses de sol. Les traitements phytosanitaires sont limités, mais peuvent être nécessaires pour protéger les arbres contre certains ravageurs spécifiques (notamment la mouche de l'olive).
- **Récolte** : elle constitue l'étape principale du cycle annuel. Selon les exploitations, elle peut être réalisée manuellement (à l'aide de peignes ou de filets) ou mécaniquement (vibreurs, secoueurs d'arbres). Les olives récoltées sont rapidement transportées vers le moulin pour la trituration et la production d'huile.

Impacts potentiels sur l'environnement

Les principales pressions environnementales associées à la culture de l'olivier sont :

- l'usage ponctuel de produits phytosanitaires, avec un risque de transfert vers les sols et les eaux,
- les émissions atmosphériques et sonores liées au passage des engins agricoles,

Mesures de gestion et de limitation des impacts

Des pratiques agricoles raisonnées permettent de limiter ces impacts, notamment :

- la mise en place d'un couvert herbacé ou d'un désherbage mécanique pour réduire l'érosion,
- l'optimisation du nombre de passages mécaniques afin de limiter les consommations de carburant et les nuisances,
- le recours raisonné aux traitements phytosanitaires, uniquement en cas de besoin avéré,
- la gestion adaptée de la fertilisation, fondée sur le suivi des sols et des besoins des arbres.

24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

CPC 6.3.1 – Proposition de raccordement de la canopée photovoltaïque

Raccordement des ombrières photovoltaïques

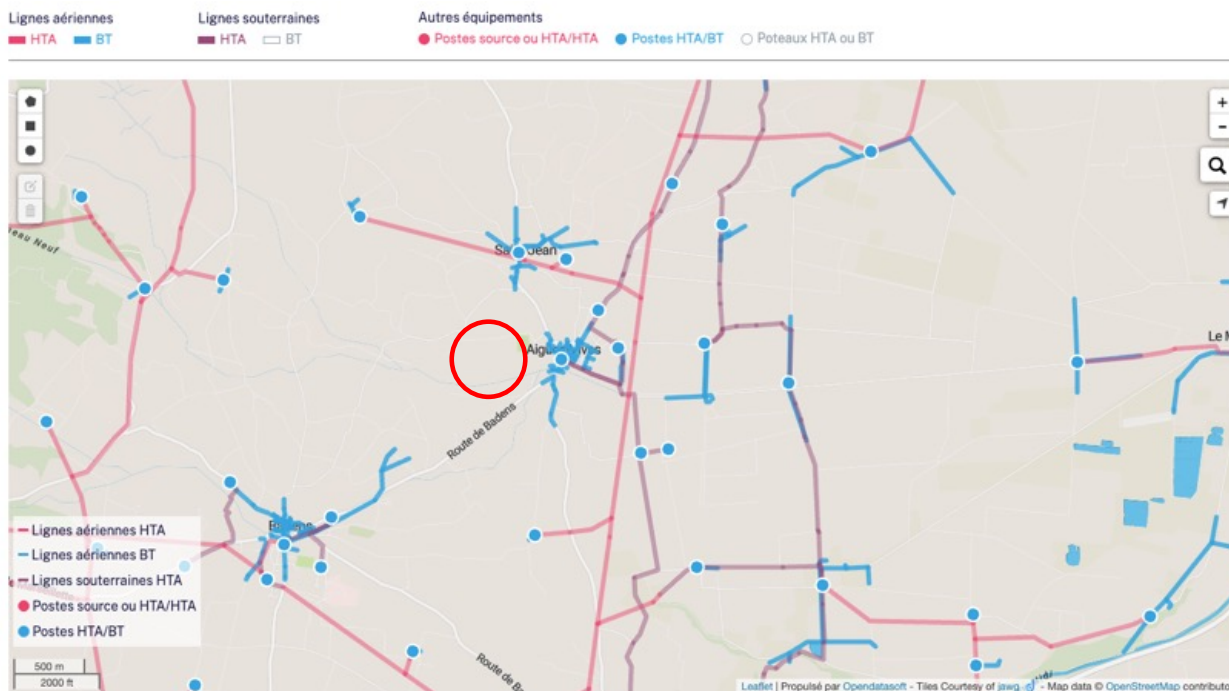
L'étude de raccordement n'a pas encore été réalisée par le maître d'ouvrage. Cette étude sera réalisée lors de l'instruction du permis de construire.

La puissance du transformateur HTA ne dépassera pas les 5 MVA, de fait il pourrait être envisagé un raccordement sur une boucle HTA à proximité de l'installation.

ENEDIS sera le maître d'ouvrage pour assurer le raccordement. Les lignes électriques seront enterrées par ENEDIS le long des voiries publiques.

Les impacts environnementaux, sonores, visuels ne seront perceptibles qu'en période de raccordement, soit quelques semaines sur l'intégralité du projet.

Pour conclure, le raccordement étant assuré par un organisme public spécialisé (ENEDIS) pour ce type d'activité, les impacts seront anticipés et maîtrisés par des équipes professionnelles.



24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

CPC 7.1.1 – Photographies



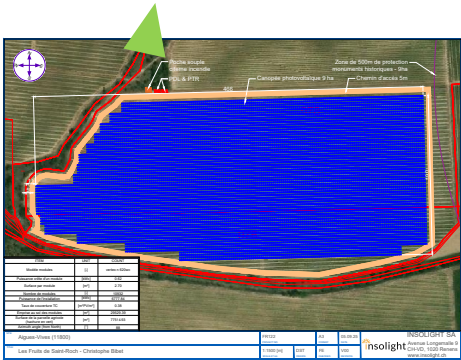
24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	

CPC 7.1.2 – Photographies



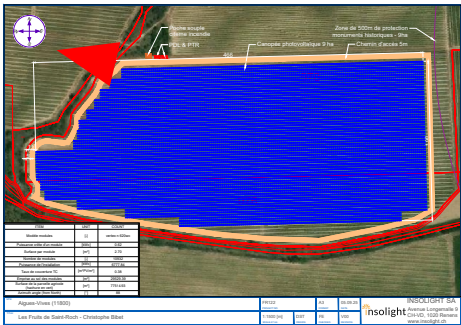
24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	

CPC 8.1.1 – Insertion paysagère – Vue lointaine



24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 OA 976, 000 OA 978	

CPC 8.1.2 – Insertion paysagère – Vue proche



24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	

Évaluation des impacts paysagers du projet sur la commune d’Aigues-Vives

SUD

Aucune habitation ni voie goudronnée de circulation sur la partie au sud de la parcelle.
→ Impact limité

EST

Habitation à environ 300 mètres de la parcelle séparée par des vignes
→ Impact limité par la végétation à l’EST

OUEST

Aucune habitation à l’OUEST de la parcelle
→ Impact visuel limité par des haies

NORD

Habitation au NORD-EST de la parcelle située à environ 500 mètres
→ Impact visuel limité la distance et la végétation entre les deux zones



24/09/2025	Construction d’une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	

CPC 9.1.2– Historique des demandes de cas par cas de projets photovoltaïques en Occitanie

Date avis	Localisation	Type de projet	Superficie projet	Hauteur faitage	Décision	Source
08/08/2023	Condom (32)	Volière PV	12 007 m2	6	Dispensé	LIEN
04/06/2024	Baho (66)	Serre PV	16 072 m2	6	Dispensé	LIEN
27/09/2024	Fauch (81)	Volière PV	34 000 m2	5,5	Dispensé	LIEN
01/10/2024	Le Cailar (30)	Serre PV	17 838 m2	5	Dispensé	LIEN
05/02/2025	Nailloux (31)	Volière PV	2,8 MWc	4,6	Dispensé	LIEN

**Liste non exhaustive des projets photovoltaïques sur serre, volière, en région Occitanie*

Il a été identifié à l'aide de la plateforme « SIDE, Développement Durable » que de nombreux projets photovoltaïques sur bâtiments de type « serre / volière » ont été approuvés par la DREAL depuis 2023.
Le projet présenté dans cette demande d'évaluation au cas par cas, présente un projet dont la hauteur au faitage est de 5,5 mètres avec un taux de couverture photovoltaïque inférieur à 38%.

Il semble donc cohérent de demander une exemption d'évaluation environnementale pour ce projet.

24/09/2025	Construction d'une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	

Au regard des différents éléments constituant cette annexe, **il ne semble pas pertinent** pour la SCEA Saint Roch ainsi que pour Insolight **d’être soumis à une étude environnementale pour ce projet agrivoltaïque.**

1. L’objectif du projet est de permettre à la SCEA Saint Roche de transitionner son activité agricole de la vigne à la culture d’olives.
2. Les protections photovoltaïques permettront à la SCEA de ne pas avoir à financer les plants de sa nouvelle oliveraie ni de financer des installations de protection de ses arbres.
3. La modification de l’activité sur la parcelle passant de la vigne à l’olive n’engendrera pas d’impact supplémentaire significatif sur le drainage, l’irrigation et les nuisances sonores / olfactives.
4. L’impact des poteaux sur la parcelle n’empêchera pas l’eau de s’écouler naturellement sur celle-ci malgré le nature inondable de la parcelle.
5. Les équipements électriques situés en zone inondable (modules PV) seront positionnés à plus de 5 mètres de hauteur et les onduleurs à plus de 2,5 mètres. Le poste électrique HTA sera quand à lui situé en dehors de la zone inondable.
6. Les mesures d’évitement mises en place et décrites précédemment permettent d’assurer que les impacts sur la biodiversité seront limités (pas d’arrachage de haies, respect des périodes de nidification pour les travaux, etc...)

24/09/2025	Construction d’une canopée photovoltaïque sur oliveraie	Dossier de demande de cas par cas
	Aigues-Vives 11 800 Parcelles : 000 0A 976, 000 0A 978	